St vlien

des Landes

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_01-DE

Réf: D2023_03_23_01

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice : 17 Présents : 16 Votants : 16

Votes

Pour: 16
Abstention: 0
Contre: 0

Date d'Affichage 28/03/2023 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

<u>Objet: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022: BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HORTENSIAS »</u>

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Lotissement des Hortensias » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget annexe « Lotissement les Hortensias » dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Le secrétaire de séance Thierry GILMAN

ulien

des Landes

Envoyé en préfecture le 27/03/2023 Recu en préfecture le 27/03/2023

ID: 085-218502367-20230323-03 23 2023 02-DE

Réf: D2023_03_23 02

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice : Présents : 16

Votants: 16

Votes

Pour: 16 Abstention: 0 Contre: 0

Date d'Affichage 28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022: BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA **BASSETIERE** »

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « llot de la Bassetière » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget annexe « llot de la Bassetière » dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur.

> Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Le secrétaire de séance Thierry GILMAN

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_03-DE

Réf: D2023 03 23 03



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice : 17 Présents : 16 Votants : 16

Votes

Pour: 16
Abstention: 0
Contre: 0

Date d'Affichage (28/03/2023 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

<u>Objet: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022: BUDGET ANNEXE</u> « COMMERCES »

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Commerces » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

 APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget annexe « Commerces » dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur.

> Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Le secrétaire de séance Thierry GILMAN



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_04-DE

Réf: D2023_03_23_04

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice : 17

Présents: 16 Votants: 16

Votes

Pour: 16
Abstention: 0

Abstention: 0
Contre: 0

Date d'Affichage 28/03/2023 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

<u>Objet: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022: BUDGET PRINCIPAL</u> COMMUNAL

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal communal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

 APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget principal communal dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur.

> Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Le secrétaire de séance Thierry GILMAN

Envoyé en préfecture le 27/03/2023 Reçu en préfecture le 27/03/2023 Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03 23 2023 05-DE

Réf: D2023_03_23_05



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice : 17 Présents : 16 Votants: 16

Votes

Pour: 16 Abstention: 0 Contre:

Date d'Affichage 28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022: BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HORTENSIAS »

Après l'approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Lotissement les Hortensias ».

| CHAP. | LIBELLE | BP + DM(s) | CA |
|-------|--|------------|------------|
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 28 000.00 | 25 427.82 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 31 347.95 | 0.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 62 779.93 | 60 207.75 |
| 1 | OTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 122 127.88 | 85 635.57 |
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES | | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 94 127.88 | 0.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0.00 | 0.43 |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 28 000.00 | 25 427.82 |
| | OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 122 127.88 | 25 428.25 |
| | RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | | -60 207.32 |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES | | |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | 34 779.93 | 0.00 |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 28 000.00 | 25 427.82 |
| | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 62 779.93 | 25 427.82 |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES | | |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 62 779.93 | 60 207.93 |
| | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 62 779.93 | 60 207.75 |
| | | | +34 779.93 |

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_05-DE

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder à l'adoption du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe « Lotissement les Hortensias ».

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BREI

Envoyé en préfecture le 27/03/2023 Reçu en préfecture le 27/03/2023

ID: 085-218502367-20230323-03 23 2023 06-DE

Réf: D2023_03_23_06



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : Présents : 16 Votants: 16

Votes

Pour: 16 Abstention: 0 Contre: 0

Date d'Affichage 28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairle en séance publique sous la présidence de M Joël BRET. Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES:

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022: BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA **BASSETIERE** »

Après l'approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « llot de la Bassetière ».

| CHAP. | LIBELLE | BP + DM(s) | CA |
|-------|--|------------|------------|
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 11 250.00 | 11 240.71 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 11 255.00 | 0.00 |
| | TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 22 505.00 | 11 240.71 |
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES | | |
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 10 905.00 | 0.00 |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 11 600.00 | 11 240.71 |
| | TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 22 505.00 | 11 240.71 |
| EXA | RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | | |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES | | |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | | |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 11 600.00 | 11 240.71 |
| | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 11 600.00 | 11 240.71 |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT—RECETTES | | |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 11 600.00 | 0.00 |
| | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 11 600.00 | 0.00 |
| | RESULTAT D'INVESTISSEMENT | | -11 240.71 |

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_06-DE

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder à l'adoption du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe « Ilot de la Bassetière ».

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET

Envoyé en préfecture le 27/03/2023 Reçu en préfecture le 27/03/2023 Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03 23 2023 07-DE

Réf: D2023_03_23_07



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice : Présents : 16

Votants: 16

Votes

Pour: 16 Abstention: 0 Contre: O

Date d'Affichage # 28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022: BUDGET ANNEXE « COMMERCES »

Après l'approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Commerces ».

| CHAP. | LIBELLE | BP + DM(s) | CA |
|-------|--|------------|------------|
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES | | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 11 215.49 | 0.00 |
| 011 | Charges à caractère général | 7 356.00 | 1 426.63 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 10.00 | 0.37 |
| 66 | Charges financières | 9 000.00 | 8 957.45 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 27 224.05 | 27 223.25 |
| Т | OTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 54 805.54 | 37 607.70 |
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES | | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 47 914.54 | 42 201.23 |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 6 891.00 | 6 891.00 |
| I | OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 54 805.54 | 49 092.23 |
| | RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | | +11 484.53 |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES | | |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | 40 839.89 | 0.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 20 380.67 | 20 380.67 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 2 000.00 | 0.00 |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 6 891.30 | 6 891.00 |
| | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 70 111.86 | 27 271.67 |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES | | |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | | |
| 13 | Subventions d'investissement | 28 000.00 | 0.00 |

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_07-DE

| RESULTAT D'INVESTISSEMENT | | | -48.42 |
|---------------------------|---|---------------------|-----------|
| | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 70 111.86 27 223.25 | |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 26 339.05 | 27 223.25 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 15 772.81 | 0.00 |

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder à l'adoption du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe « Commerces ».

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

ID: 085-218502367-20230323-03 23 2023 08-DE

Réf: D2023_03_23_08

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

16

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 17 Présents : 16

Votants:

Votes

Pour: 16 Abstention: 0 Contre: 0

Date d'Affichage 28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, **TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer**

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022: BUDGET PRINCIPAL **COMMUNAL**

Après l'approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal communal

| CHAP. | LIBELLE | BP + DM(s) | CA |
|-------|---|--------------|--------------|
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 307 270.00 | 264 480.71 |
| 012 | Charges de personnel | 369 900.00 | 369 512.11 |
| 014 | Atténuation de produits | 157 696.06 | 157 624.92 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 96 744.45 | 96 675.88 |
| 66 | Charges financières | 29 550.00 | 29 533.32 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 100.00 | 0.00 |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 29 850.73 | 165 210.72 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 206 853.45 | 0.00 |
| T | OTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 1 197 934.69 | 1 083 037.67 |
| 013 | | | |
| 040 | SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES | | |
| 70 | Atténuation de charges | 12 550.00 | 22 401.41 |
| | Produits des services | 114 321.50 | 127 375.50 |
| 73 | Impôts et taxes | 240 101.00 | 256 453.68 |
| 731 | Fiscalité locale | 564 900.00 | 567 079.46 |
| 74 | Dotations et participations | 261 130.00 | 258 044.48 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 3 500.00 | 7 499.32 |
| 76 | Produits financiers | 1 232.19 | 1 232.32 |
| 77 | Produits exceptionnels | 0.00 | 136 894.99 |
| | OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 197 934.69 | 1 376 981.16 |
| T | | | |

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_08-DE

| | SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES | | |
|-----|--|--------------|--------------|
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | | |
| 16 | Emprunt et dettes assimilées | 161 230.00 | 161 229.73 |
| 204 | Subventions d'équipements | 109 000.00 | 44 550.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 183 215.00 | 117 118.57 |
| 23 | Immobilisations en cours | 839 324.11 | 227 057.05 |
| 26 | Participations et créances rattachées à des participations | 250.00 | 250.00 |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | | |
| 041 | Opération patrimoniales | 169 500.00 | 169 260.34 |
| | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 462 519.11 | 719 465.69 |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT—RECETTES | | |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | 28 982.63 | 0.00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 423 553.57 | 461 241.88 |
| 13 | Subventions d'investissement | 343 533.76 | 265 917.56 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 0.00 | 0.00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 7 484.97 | 7 484.97 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 206 853.45 | 0.00 |
| 024 | Produits de cession | 252 760.00 | 0.00 |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 29 850.73 | 165 210.73 |
| 041 | Opération patrimoniales | 169 500.00 | 169 260.34 |
| | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 462 519.11 | 1 069 115.48 |
| | RESULTAT D'INVESTISSEMENT | Battley | +349 649.79 |

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder à l'adoption du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ADOPTE le compte administratif 2022 du budget principal communal

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET

ulien

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

ID: 085-218502367-20230323-03 23 2023 09-DE

Réf: D2023_03_23_09

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice : 17 Présents : 16 Votants: 16

Votes

Pour: 16 Abstention: 0 Contre:

Date d'Affichage 28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, **TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer**

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2022: BUDGET ANNEXE « COMMERCES »

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe « Commerces », M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | |
|--|------------|--|
| Dépenses | 37 607.70 | |
| Recettes | 49 092.23 | |
| Résultat de fonctionnement | +11 484.53 | |
| Résultat de fonctionnement reporté N-1 | -11 215.49 | |
| RESULTAT CUMULE 2022 | +269.04 | |

| INVESTISSEMENT | | |
|--|------------|--|
| Dépenses | 27 271.67 | |
| déficit d'investissement reporté N-1 | 40 839.89 | |
| Recettes | 27 223.25 | |
| Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté | | |
| Résultat d'investissement 2022 | -48.42 | |
| Excédent d'investissement reporté N-1 | | |
| SOLDE D'EXECUTION CUMULE | -40 888.31 | |
| Reste à réaliser | | |
| Dépenses | 0.00 | |
| Recettes | 28 000.00 | |
| Solde RESTE A REALISER | +28 000.00 | |

| AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 | | |
|--|---------|--|
| Au compte 1068 – section d'investissement | 269.04€ | |

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_09-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE d'affecter le résultat 2022 du budget annexe « Commerces » d'un montant de 269.04€ au budget primitif 2023 – article 1068.

> Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET

C+ ulien Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03 23 2023 10-DE

Réf: D2023_03_23_10

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 17 Présents : 16

Votants: 16

Votes

Pour: 16 Abstention: 0 Contre : 0

Date d'Affichage 28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, **TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer**

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2022: BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget principal communal M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | |
|--|--------------|--|
| Dépenses | 1 083 037.67 | |
| Recettes | 1 376 981.16 | |
| Résultat de fonctionnement | +293 943.49 | |
| Résultat de fonctionnement reporté N-1 | - | |
| RESULTAT CUMULE 2022 | +293 943.49 | |

| INVESTISSEMENT | | |
|--|--------------|--|
| Dépenses | 719 465.69 | |
| déficit d'investissement reporté N-1 | | |
| Recettes | 1 069 115.48 | |
| Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté | 303 553.57 | |
| Résultat d'investissement 2022 | 349 649.79 | |
| Excédent d'investissement reporté N-1 | 28 982.63 | |
| SOLDE D'EXECUTION CUMULE | +378 632.42 | |
| Reste à réaliser | | |
| Dépenses | 643 646.20 | |
| Recettes | 465 496.50 | |
| Solde RESTE A REALISER | -178 149.70 | |

| AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 | |
|--|-------------|
| Au compte 1068 – section d'investissement | 293 943.49€ |

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_10-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE d'affecter le résultat 2022 du budget principal communal d'un montant de 293 943.49€ au budget primitif 2023 – article 1068.

> Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

ID: 085-218502367-20230323-03 23 2023 11-DE

Réf: D2023 03 23 11



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice : 17 Présents : 16 Votants: 16

Votes

Pour: 16 Abstention: 0 Contre: 0

Date d'Affichage 28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, **TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer**

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITF 2023 – BUDGET ANNEXE ILOT DE LA BASSETIERE

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 du budget annexe « llot de la Bassetière », lequel peut se résumer ainsi :

| CHAP. | LIBELLE | VOTE |
|-------|--|------------|
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES | |
| 002 | Report du déficit de fonctionnement | - |
| 011 | Charges à caractère général | 177 000.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 10.00 |
| TO | TAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 177 010.00 |
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES | |
| 002 | Report du déficit de fonctionnement | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 10.00 |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 177 000.00 |
| TO | TAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 177 010.00 |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES | |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | 11 240.71 |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 177 000.00 |
| TO | OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 188 240.71 |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES | |
| 16 | Emprunt et dettes assimilées | 188 240.71 |
| TO | OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 188 240.71 |

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_11-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ADOPTE le budget primitif 2023 du budget annexe « llot de la Bassetière » tel que présenté ci-dessus.

> Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET

Envoyé en préfecture le 27/03/2023 Reçu en préfecture le 27/03/2023 ID: 085-218502367-20230323-03 23 2023 12-DE

Réf: D2023_03_23_12



Département de la Vendée

16

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice : 17 Présents : 16

Votes

Votants:

Pour: 16 Abstention: 0 Contre: 0

Date d'Affichage 28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, **TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer**

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITF 2023 - BUDGET ANNEXE « COMMERCES »

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 du budget annexe « Commerces », lequel peut se résumer ainsi :

| CHAP. | LIBELLE | VOTE | | | |
|-------|---|-----------|--|--|--|
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES | 4 | | | |
| 002 | Report du déficit de fonctionnement | | | | |
| 011 | Charges à caractère général | 9 943.01 | | | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 10.00 | | | |
| 66 | Charges financières | 8 650.00 | | | |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre section | 27 300.00 | | | |
| T | OTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 45 903.01 | | | |
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES | | | | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 39 003.01 | | | |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 6 900.00 | | | |
| Т | OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 45 903.01 | | | |

| SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES | | | | |
|------------------------------------|--|-----------|--|--|
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement 40 888. | | | |
| 16 | Emprunt et dettes assimilées | 20 750.00 | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 5 978.07 | | |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 6 900.00 | | |
| | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 74 516.38 | | |

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_12-DE

| | SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES | |
|-----|---|-----------|
| 10 | Dotation, fonds divers et réserves | 269.04 |
| 13 | Subventions d'investissement | 28 000.00 |
| 16 | Emprunt et dettes assimilées | 18 947.34 |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 27 300.00 |
| | 74 516.38 | |

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget annexe « Commerces » tel que présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET

Reçu en préfecture le 27/03/2023 Publié le

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_13-DE

Réf: D2023_03_23 13



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice : 17 Présents : 16 Votants: 16

Votes

Pour: 16 Abstention: 0 Contre:

Date d'Affichage 28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joëi, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, **TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer**

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITF 2023 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 du budget principal communal, lequel peut se résumer ainsi :

| CHAP. | LIBELLE | VOTE |
|-------|---|--------------|
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES | |
| 011 | Charges à caractère général | 306 370.00 |
| 012 | Charges de personnel | 383 900.00 |
| 014 | Atténuation de produits | 95 579.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 99 582.76 |
| 66 | Charges financières | 25 500.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0.00 |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 30 400.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 234 560.74 |
| TC | TAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 1 175 892.50 |
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES | |
| 013 | Atténuation de charges | 3 500.00 |
| 70 | Produits des services | 119 690.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 225 607.00 |
| 731 | Fiscalité locale | 554 963.00 |
| 74 | Dotations et participations | 263 200.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 7 000.00 |
| 76 | Produits financiers | 1 232.50 |
| 77 | Produits exceptionnels | 700.00 |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 0.00 |
| то | TAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 175 892.50 |

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_13-DE

| | SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES | | |
|--------|--|--------------|--|
| 16 | Emprunt et dettes assimilées | 165 300.00 | |
| 204 | Subventions d'équipements | 43 000.00 | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 324 600.00 | |
| 23 | Immobilisations en cours | 941 433.15 | |
| Opérat | ion n°1 – services techniques | 12 500.00 | |
| Opérat | ion n°2 – voiries | 92 000.00 | |
| Opérat | ion n°3 – aménagement centre-bourg | 312 300.00 | |
| | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 891 133.15 | |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES | | |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | 378 632.42 | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 413 943.49 | |
| 13 | Subventions d'investissement | 699 496.50 | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 0.00 | |
| 27 | Autres immobilisations financières | 7 400.00 | |
| 024 | Produits de cessions | 126 700.00 | |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 30 400.00 | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 234 560.74 | |
| | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

 ADOPTE le budget primitif 2023 du budget principal communal tel que présenté cidessus.

> Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_14-DE

Réf: D2023_03_23_14

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 17 Présents: 16

Votants: 16

Votes

Pour: 16
Abstention: 0

0

Contre:

Date d'Affichage 28/03/2023 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipai légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

M. le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

| Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) | 21.19 % |
|--|---------|
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) | 45.92 % |
| Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) | 17.67 % |

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

FIXE les taux applicables en 2023 comme suit :

| Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) | 21.19 % |
|--|---------|
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) | 45.92 % |
| Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) | 17.67 % |

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_14-DE

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération

> Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Publié le ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_15-DE

Envoyé en préfecture le 27/03/2023 Reçu en préfecture le 27/03/2023

Réf: D2023_03_23_15

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice :

Présents : 16 Votants: 16

Votes

Pour: 16 Abstention: n Contre: 0

Date d'Affichage 28/03/2023

Séance du 23 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, **TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer**

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En conformité avec le budget primitif 2023, il est proposé au conseil municipal le versement aux associations, par le commune, d'une subvention qui leur permettra de prendre en charge une partie de leurs frais de fonctionnement et/ou le financement de leurs actions.

M. le Maire présente les différentes demandes reçus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ACCORDE les subventions aux associations selon le tableau ci-dessus :

| Associations Landaises | Somme attribuée au titre de l'année 2023 | |
|---------------------------------------|--|--|
| Foot St-JULIEN-VAIRE | 2 000.00€ | |
| BASKET St-JULIEN/VAIRE | 2 000.00€ | |
| BADMINTON | 1 000.00€ | |
| TENNIS-CLUB LANDAIS | 1 200.00€ | |
| TOURNENRONDS | 250.00€ | |
| GRIBOUILLES D'ARTISTES | 600.00€ | |
| Franchir le Pas | 120.00€ | |
| A. Veuves Civiles de Vendée | 50.00€ | |
| Secours Catholique – La Mothe Achard | 500.00€ | |
| SOS Femme Vendée-violences conjugales | 100.00 | |
| TOTAL | 7 820.00€ | |

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_16-DE

Réf: D2023_03_23_16



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice : Présents : 16 Votants: 16

Votes

Pour: 16 Abstention: 0 Contre : n

Date d'Affichage 28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET. Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: FONDS MOBILITES ACTIVES-AMENAGEMENTS CYCLABLES: DEMANDE DE **SUBVENTION**

Vu le code général des collectivités territoriales.

M. le Maire rappelle que le cabinet d'étude Beji 85 a été retenue pour travailler sur l'étude de faisabilité pour l'aménagement de liaison douces/pistes cyclables sur la commune de St Julien des Landes. Cette étude a pour but également de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Fonds mobilités activesaménagements cyclables ».

M. le Maire présente l'étude de faisabilité et plan de financement :

| DEPENSES RECETTE | | RECETTES | ITES | |
|--------------------------|---|---|-------------|--|
| Désignation | 366 819.20 Appel à projet Fonds mobilités actives — | Montant HT | Montant | |
| Travaux d'aménagement | | Appel à projet Fonds mobilités actives – aménagements cyclables | 100 000.00 | |
| | | Auto-Financement | 266 819.20 | |
| TOTAL | 366 819.20€ | TOTAL | 366 819.20€ | |

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DECIDE de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet 2023 Fonds mobilités actives-aménagements cyclables
- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Le secrétaire de séance Thierry GILMAN

Envoyé en préfecture le 27/03/2023 Reçu en préfecture le 27/03/2023 52100 Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03 23 2023 17-DE

Réf: D2023 03 23 17



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : Présents : 16 Votants: 16

Votes

Pour: 16 Abstention: 0 Contre: 0

Date d'Affichage 28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, **TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer**

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: FONDS VERT: DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finance pour 2023 n°2022-1726 du 30 décembre 2022,

Vu la création du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Considérant que ce fonds vert est abondé à hauteur de 2 milliards d'euros afin de soutenir notamment les projets visant à la performance environnementale

Considèrent le projet communal de restructuration de l'ilot Resistub, friche industrielle, et notamment sa renaturation en espaces verts pour un montant de 229 000€ HT,

Considérant que ce projet est éligible au fonds vert au titre des projets visant à favoriser la performance environnementale (axe 2 – renaturation des villes et villages)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DECIDE de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert à hauteur de 60% du montant HT des travaux dont le montant est estimé à 229 000.00€
- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessous

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------|-------------|---|-------------|
| Désignation | Montant HT | Désignation | Montant |
| Travaux d'aménagement | 229 000.00 | Appel à projet Fonds Vert – renaturation des villes et des villages : 60% | 137 400.00 |
| | | Auto-Financement | 91 600.00 |
| TOTAL | 366 819.20€ | TOTAL | 229 000.00€ |

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_17-DE

- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET

Envoyé en préfecture le 27/03/2023 Reçu en préfecture le 27/03/2023 Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03 23 2023 19-DE

Réf: D2023 03 23 19



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice : 17 Présents : 16 Votants: 16

Votes

Pour: 16 Abstention: 0 Contre: 0

Date d'Affichage 28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: VENDEE HABITAT: GARANTIE D'EMPRUNT

Vendée Habitat a contracté un emprunt de 260 648€ pour le financement de la construction de 3 logements au lotissement « Le Clos de la Bassetière » et sollicite la garantie de la commune de Saint Julien des Landes pour le remboursement de cet emprunt à concurrence de 30% du montant.

Le conseil municipal,

Vu le rapport établi par M. le Maire,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales, VU l'article 2305 du Code civil.

Vu le contrat de prêt n°144641 en annexe, signé entre l'Office Public de l'Habitat de Vendée ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Article 1:

L'assemblée délibérante de la Commune de Saint Julien des Landes accorde sa garantie à hauteur e 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 260 648.00€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°144641 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 78 194.40€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_19-DE

Article 2:

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la drée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3:

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4:

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET

St ulien
des Landes

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le ID: 085-218502367-20230323-03_23_2023_20-DE

Réf: D2023 03 23 20

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation 17/03/2023

Nombre de conseillers En exercice : 17 Présents : 16 Votants : 16

Votes

Pour: 16
Abstention: 0
Contre: 0

Date d'Affichage 28/03/2023 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

ABSENTS EXCUSES: PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: REGLEMENT DU MARCHE: APPROBATION

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du groupe de travail « Marché » et présentation du règlement par Madame Chantal GUERINEAU,

Vu la Loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie, Vu les articles L. 2224-18, 2224-19 et 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune souhaite structurer le fonctionnement du marché actuel

Considérant qu'il y a dès lors nécessité d'adapter un règlement intérieur en organisant la gestion et l'organisation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- APPROUVE le règlement du marché annexé à la présente délibération
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET

